



Bonjour,

Nous espérons que vous allez bien !!!! Comme vous avez dû le remarquer, nous n'avons pas fait d'envoi au début du mois d'avril. Étant donné que le confinement du COVID-19 débutait, nous avons imaginé que cela ne durerait pas, et nous avons décidé d'attendre un peu afin d'envoyer le nouveau calendrier. Au moment d'écrire ces lignes, le confinement est toujours en vigueur et personne ne sait pour combien de temps. Malgré cette situation hors de l'ordinaire, nous avons quelques nouvelles à vous donner et nous désirons aussi garder le contact avec vous.

Je débute en vous précisant que le service téléphonique d'informations concernant la loi d'aide sociale est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 16h30. Le 27 mars, l'ADDS QM cosignait avec le *Front commun des personnes assistées sociales du Québec* (FCPASQ) un communiqué de presse dans lequel on demandait au premier ministre Legault d'installer durant la crise de la COVID-19 des mesures spéciales pour les prestataires d'aide de dernier recours (montant pour tous et toutes équivalant au programme revenu de base, assouplissement de la limite des dons permis, etc). Ce communiqué de presse a regroupé plus d'une soixantaine de groupes cosignataires. Nous avons aussi participé à la campagne d'action éclair préparé par l'organisme Action-Plus Brome-Missisquoi dans laquelle on envoyait à tous et toutes les député.e.s du Québec une demande de mesures spéciales pour les personnes assistées sociales. Malgré ces pressions, le gouvernement à fait la sourde oreille. À son tour, l'ADDS QM a envoyé une lettre au courrier des lecteurs et finalement, a décidé de faire circuler une pétition intitulée « *Pour que ça aille bien pour tous et toutes* » dans laquelle des mesures spéciales sont à nouveau proposées (voir l'article suivant intitulé : *Informations sur des mesures en temps de crise pour les personnes assistées sociales*).

Ne recevant toujours pas de réponse de notre gouvernement, le FCPASQ a organisé une série d'actions durant la *Semaine de la dignité des personnes assistées sociales* ( du 4 au 8 mai), afin que ces dernières puissent elles aussi être protégées adéquatement durant la pandémie. Comme la pétition sera déposée le 4 mai, trois actions sont proposées pour appuyer les revendications de la pétition :

- 1) Le 6 avril, de 9h à 16h, téléphoner au bureau du ministre de Jean Boulet et lire la lettre (en pièce jointe) à partir de « Monsieur le Ministre ». Le but est d'engorger le téléphone. Le numéro de téléphone est : (418) 643-4810
- 2) Signer la lettre jointe et poster-la au bureau du Ministre. Pour les membres qui reçoivent l'*ADDS en bref* par la poste, vous avez une enveloppe timbrée déjà prête, jointe à cet envoi. Vous n'avez qu'à signer la lettre et la poster.
- 3) Envoyer la même lettre par courriel à l'adresse suivante : [ministre@mtess.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mtess.gouv.qc.ca)





Par  
Renée  
Dubeau



## Informations sur des mesures en temps de crise pour les personnes assistées sociales

Actuellement et malgré les demandes répétées au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, nous sommes obligés de vous informer qu'aucune mesure spéciale n'a été prise pour les personnes assistées sociales pour leur permettre de traverser la crise du COVID-19, ni certaines mesures d'allègements afin de respecter les consignes de confinement et de distanciation sociale émises par la santé publique.

### Quelques informations venant du ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Pour ceux et celles qui ont dû mettre fin à leur participation à une mesure en raison de la crise du COVID-19, le versement de ces allocations se poursuivra comme prévu.

Les versements des contraintes temporaires continueront et aucun document médical ne devra être soumis pour le temps de la crise. D'ailleurs, des lettres ont été envoyées à certains prestataires disant que leurs contraintes temporaires étaient terminées. C'est faux, c'était une erreur des fonctionnaires. Les prestataires ne doivent pas en tenir compte. Le ministère confirme que les versements de la contrainte temporaire se poursuivront comme le mois précédent.

### Quelques mesures sont mises en place pouvant vous venir en aide financièrement.

Le gouvernement fédéral a doublé le versement du Crédit de TPS et en a devancé le paiement. Ce versement a été remis le 9 avril plutôt qu'au mois de mai.

Certaines personnes assistées sociales pourraient toucher la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Si vous êtes admissible, vous pourriez toucher 2000\$ mensuellement jusqu'en juillet. Par contre, il faut avoir gagné plus de 5000\$ l'an passé, et il faut que la raison de la fin des revenus de travail soit dû au COVID-19. Notez que cette prestation sera comptabilisée comme des revenus de travail à l'aide sociale et que votre dossier sera fermé.

*Nous attendons les confirmations du ministère à savoir quels impacts sur l'aide sociale aura la PCU, autant sur le retour à l'aide que sur les services du carnet réclamation.*

### Institutions financières

En ce temps de crise, la plupart des commerces refusent le paiement en argent comptant. Dans le contexte actuel cette mesure est adéquate. Malheureusement, elle affectait plusieurs personnes qui devaient utiliser leur carte de débit sans toutefois avoir des forfaits avec leur institution financière. Depuis, des ajustements ont été apportés dans les frais de transactions et ils diffèrent d'une institution à l'autre.

La Banque nationale retire les frais de transactions rétroactivement au 16 mars et ce jusqu'au 15 juillet. Ces frais vous seront remboursés automatiquement.

Pour sa part, Desjardins le fait seulement sur demande de ses membres, de manière individuelle. Nous souhaitons qu'elle emboîte le pas sur la Banque Nationale.

### Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)

Nous avons demandé au bureau du ministre si les montants du PIRTE (programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels) touchés par les personnes assistées sociales auraient un impact sur leurs prestations. Pour les gens à l'aide sociale, ce montant sera comptabilisé comme des gains de travail, sans aucun incitatif pour elles.

Comme toutes ces mesures sont très insuffisantes, nous exigeons que le ministre Jean Boulet adopte des mesures efficaces pour que les personnes assistées sociales puissent traverser la crise. Nous espérons qu'il n'est pas trop tard pour y apporter des correctifs.

Voici la liste des demandes soumises au gouvernement québécois pour la dignité des personnes assistées sociales en temps de crise. Ces propositions veulent permettre aux personnes de respecter les consignes édictées par la santé publique en leur permettant d'éviter de fréquenter les services de distribution alimentaire, ce qui diminuerait la pression sur ces dernières. Les voici :

- Augmenter toutes les prestations à 2000\$ pour couvrir les besoins essentiels de tous et toutes, comme le reconnaît le gouvernement fédéral.

#### **Autres mesures d'allègement :**

- Suspendre les remboursements sur les dettes du ministère
- Supprimer la limite de dons permise par mois
- Supprimer toutes les coupures pour partage de logement.
- Ne pas limiter les avoirs liquides.

#### **Autre mesure fiscale**

- Augmenter le versement du Crédit d'impôt de solidarité, comme pour le Crédit de TPS.

#### **JOYEUX ANNIVERSAIRE AUX MEMBRES NÉS EN AVRIL**

Raynald Bond, Roland Desruisseaux, Gina Gilbert, Vivian Labrie, Sylvie Pâquet, Éric Plamondon, Martine Sanfaçon, Chantal Racine

#### **JOYEUX ANNIVERSAIRE AUX MEMBRES NÉS EN MAI**

Hélène-Reine Bégin, Luc Bélanger, Jacinthe Blais, Kasandra Boivin, Bertrand D'Anjou, Jean-Marie Dubois, Jean Duval, Claude Garneau, Danielle Guay, Solanges Hudon, Jean-Jacques Laliberté, Louise Lessard, François Paré, Serge Petitclerc, Stéphane Ratté, Christelle Soiro, Corinne Vézeau, Xinia Zamora-Hidalgo



### **Voici ce que l'ADDS-QM vous offre**

- ↓ **Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le *Dépannage téléphonique* au 418-525-4983.**
- ↓ **Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'*Atelier Droit aide sociale* (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux *locaux de l'Association* ou au 418-525-4983.**
- ↓ **Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? Passez nous voir !**